

le 25 octobre 1971

B  
8. NOV. 71attaché

## N o t e

sur les réactions à l'étranger au sujet des exportations suisses de matériel de guerre.

---

Nous disposons de peu de matière à ce sujet. Nous distinguerons cependant entre les réactions sur le plan officiel, en l'occurrence à l'ONU, et celles dans la presse étrangère.

I. ONU

La Suisse a fait l'objet à différentes reprises de critiques émanant de l'ONU, surtout de la part des pays d'Afrique noire concernant de prétendues livraisons de matériel de guerre à l'Afrique du Sud. A ce propos, nous avons chaque fois précisé, en informant notamment le Secrétaire général de l'ONU, que l'exportation de matériel de guerre à destination de l'Afrique du Sud a été interdite en décembre 1963. Depuis lors, il n'a été délivré aucune autorisation d'exporter du matériel de guerre à ce pays. S'il y a néanmoins eu des livraisons de matériel de guerre par la maison Bührle, ce fut à l'insu des autorités et en violation de l'embargo, comme l'a d'ailleurs révélé le procès intenté l'année dernière à cette entreprise.

Hormis ces critiques, nous n'avons pas connaissance de commentaires négatifs de la part de milieux officiels étrangers.

./.



## II. Presse étrangère

Les renseignements que nous possédons se basent avant tout sur les réactions de la presse étrangère à la suite de l'affaire Bührle. Nous avons fait à l'époque une analyse qui portait sur 225 articles de presse envoyés par 53 de nos représentations diplomatiques et consulaires. "Ces articles avaient été publiés dans 126 quotidiens différents de 42 pays dans les proportions suivantes:

- Europe                                   129 articles - 74 quotidiens - 16 pays  
(dont la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques pour un total de 14 articles parus dans 11 quotidiens).
- Afrique                                   36 articles - 18 quotidiens - 11 pays.
- Amérique du Nord                   32 articles - 13 quotidiens - 3 pays.
- Amérique du Sud                   16 articles - 13 quotidiens - 6 pays.
- Asie                                       12 articles - 8 quotidiens - 6 pays.

Dans tous les pays, la presse a fait assez largement écho à cette affaire. Elle a surtout repris, toutefois, les faits et les appréciations tels qu'ils avaient été présentés par les journaux suisses. Parmi les 225 articles, en effet, 207 ne font que rapporter des communiqués émanant de notre pays, que des agences d'information (AFP, Reuter, etc.) ou des correspondants particuliers ont fait parvenir à leurs journaux respectifs.

Les diverses étapes de cette affaire trouveront ainsi leur écho dans la presse locale étrangère: les communiqués des autorités suisses, (25 articles par exemple, rapporteront les propos tenus par le Président de la Confédération devant le Parlement le 19 décembre 1968), les révéla-

tions, les coups de théâtre (Blick, Neue Presse, Neue Zürcher Zeitung), l'indignation du peuple suisse face à ce scandale (nombreux quotidiens rapporteront à titre d'exemple les déclarations faites à la télévision suisse alémanique par M. Walter Renschler, Conseiller national), se sont ainsi partagés les colonnes de nombreux journaux étrangers."

C'est donc sans prendre position que la presse locale de différents pays a publié 207 articles sur l'affaire Bührle. A quelles constatations l'examen détaillé de ces articles a-t-il pu mener?

A. La position de la Suisse en tant qu'Etat n'a pas été critiquée.

B. Les lecteurs de nombreux pays ont eu l'occasion d'en savoir un peu plus sur l'un des principes de la neutralité suisse, par exemple dans l'article TASS paru dans "Troud" du 28.12.1968:

"Comme on le sait, en liaison avec le statut neutre du pays, le gouvernement de la Suisse interdit l'exportation d'armes produites dans le pays vers les <sup>Etats</sup> pays en guerre ou dans les régions du monde où il y a menace d'un conflit armé."

C. De nombreux quotidiens qui, normalement portent peu d'attention à la Suisse, ont relaté l'affaire Bührle, ce qui peut être considéré comme un élément négatif.

D. La décision des autorités fédérales de décréter un embargo sur les exportations d'armes de la Firme Bührle n'a pas soulevé de commentaires spéciaux.

Seule une quinzaine d'articles ont publié des commentaires favorables ou défavorables. Parmi ces derniers, relevons que certains parlaient de lacunes dans la législation

sur les exportations d'armes et de perte de crédibilité de notre neutralité.

Dans ses conclusions, l'analyse constatait

- "1. que la presse de tous les pays avait fait assez largement écho à l'affaire Bührle;
2. que la presse étrangère avait surtout repris les faits et les appréciations tels qu'ils avaient été présentés par les journaux suisses; ce n'est que dans quelques cas isolés que des commentaires particuliers ont cherché à porter atteinte ou à mettre en cause soit notre politique de neutralité, soit nos institutions."

La presse étrangère n'a presque pas abordé le problème plus général des exportations de matériel de guerre, si ce n'est pour faire allusion à sa complexité. Nous notons toutefois que dans un article daté du 19 août 1971 l'"EUROPEO" de Milan constate, sous le titre "Il traffico d'armi continua ma è più difficile", que le Conseil fédéral propose de renforcer les mesures de contrôle et d'aggraver les peines, mais selon ce journal, si le trafic illicite d'armes sera rendu plus difficile, la législation ne l'empêchera pas pour autant.

### III. Conclusions générales

La politique suisse d'exportation d'armes ne semble guère intéresser l'étranger en général, pas plus d'ailleurs que la politique suédoise d'exportation d'armes n'intéresse l'opinion publique suisse. Il serait non seulement faux, mais aussi prétentieux de croire que l'étranger a les yeux rivés sur notre pays. Cette affaire ne prend une importance que sur le plan interne, car nos ventes d'armes à l'étranger ne représentent qu'une part infime du trafic mondial d'armes.

Indemutle